DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 06.020

L'An deux Mille Six, le 27 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 février 2006

Le 17 février 2006

ETAIENT PRESENTS: M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseiller Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS - EXCUSES: Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : BOULEVARD DE LA CÔTE D'ARGENT DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS

VOTE: UNANIMITE

Dans le cadre du réaménagement de la chaussée et des trottoirs du boulevard de la Côte d'Argent y compris les amorces des voies s'y raccordant (allée de l'Orangerie, rues du Phare du Chay, de la Pointe de Grave et de l'Estuaire), l'enfouissement des réseaux EDF, FRANCE TELECOM et éclairage public doit être réalisés.

Pour bénéficier d'une participation financière et réaliser cette opération d'effacement, le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural propose d'exercer la maîtrise d'ouvrage, conformément à l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004.

Pour ce faire, le S.D.E.E.R. a élaboré deux conventions liées aux dossiers n° 306023 et 306025. Ces documents précisent les conditions administratives, techniques et financières des travaux d'enfouissement sur le réseau FRANCE TELECOM, la participation de la Ville de Royan pour cette opération est fixée à 21.880,00 €TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité d'enfouir les divers réseaux avant le réaménagement du boulevard de la Côte d'Argent,
- VU les projets de convention élaborés par le S.D.E.E.R. pour la dissimulation des réseaux Télécom,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 21 décembre 2005,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de dissimuler les réseaux aériens sur le boulevard de la Côte d'Argent,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les conventions entre le S.D.E.E.R. et la Ville de Royan pour la réalisation de cette opération,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 2 mars 2006 Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT